

Gagnez en sérénité

L'expérience prouve que là où les équipes pédagogiques ont mis en place le conseil de coopérative, des effets positifs ont été constatés :

- Amélioration du climat de la classe, de l'école, de l'établissement,
- Acquisition des compétences en Education à la Citoyenneté :
 - ▶ Développement de la motivation, de l'autonomie et de l'engagement des élèves,
 - ▶ Evolution des aptitudes et des capacités à coopérer et vivre ensemble.

Les clefs de la réussite

- Se former avant de se lancer,
- Echanger sur ses pratiques entre collègues (de la même école ou dans un groupe de travail),
- Poser un cadre sécurisant et le tenir,
- S'autoriser à expérimenter,
- Accepter les difficultés éventuelles de mise en œuvre.



Vous n'êtes pas seul !

Pour vous lancer, l'OCCE est à vos côtés et vous offre :

- ▶ la garantie d'un cadre légal, financier et juridique,
- ▶ un accompagnement par la mise au point de projets coopératifs, leur éventuel financement, leur mise en place sur le terrain,
- ▶ des ressources pédagogiques, des formations à destination des adultes pour discuter les gestes professionnels en situation,
- ▶ des interventions pour animer ou observer des conseils de coop.



Pourquoi un conseil de coop ?



Graphisme et illustration : © Robert Touati - OCCE Septembre 2019

Léa, élève CE2

« Le conseil de coopération, c'est une réunion où tout le monde s'écoute. »



Isabelle, directrice d'école

« Nous avons pu constater au fil du temps le renforcement d'une « culture d'école » favorisant la continuité éducative et pédagogique. »



N'hésitez pas à contacter l'OCCE de votre département. Toutes les coordonnées sont en page d'accueil du site de la Fédération OCCE :

www.occe.coop

Pourquoi un conseil de coop ?

« La coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative. »* Dans ce cadre, une coopérative scolaire peut gérer un budget (recettes et dépenses) en relation avec un ou des projets.

Depuis sa création, l'OCCE défend les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, et de ce fait accompagne les enseignants à l'organisation coopérative des apprentissages. Elle prend appui sur un Projet Coopératif, élaboré avec les élèves, pour répondre à la question : « Comment allons-nous vivre, travailler et apprendre ensemble ? ».

Le conseil de coopérative est au cœur de l'organisation d'une coopérative scolaire, il vise à vivre la citoyenneté en acte. C'est un lieu de parole, une instance de décision, d'évaluation et de régulation qui a donc toute sa place dans une école !

* Selon la CIRCULAIRE du MEN N° 2008-095 DU 23-7-2008

Qu'est-ce qu'un conseil de coop ?

Le conseil de coopérative est une instance de concertation et de décision.

Il réunit élèves et enseignants pour traiter démocratiquement des questions relatives à la vie de la classe, de l'école, ou de l'établissement.

D'autres membres de la communauté éducative peuvent y être invités : ATSEM, animateurs péri-scolaire, assistants éducateurs, maire, etc.

Un cadre sécurisant est posé pour favoriser l'expression de tous : même lieu, même disposition, temps défini, ordre du jour connu, règles de fonctionnement explicites.

Pour les conseils de coopérative d'école ou d'établissement, il va être nécessaire de poser régulièrement des temps de travail de l'équipe pédagogique afin de se concerter.

Je suis secrétaire, je note pour garder mémoire de nos décisions.

Je distribue la parole, je veille à ce que chacun puisse s'exprimer.

Mon rôle d'animatrice consiste à organiser les temps de conseil.



Yasmine, élève de 6^{ème}

« Les conseils, c'est aussi pour s'entendre mieux avec les camarades. »



Timéo, élève de CM2

« La coop, c'est vraiment bien. On a organisé toute la classe de mer ensemble. »



Arthur, Professeur des écoles

« Avant, le directeur de l'école décidait tout, tout seul ! Depuis le conseil de coop, on décide ensemble ! »

Enseignant, je suis garant du cadre du conseil.

